

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en  
production primaire

Sous-direction de la qualité et de la  
protection des végétaux  
Bureau de la réglementation et de la  
mise sur le marché des intrants

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Clarisse SCHICHEL

Tél. : 01 49 55 54 46 Fax : 01 49 55 59 49

AGRONATURALIS  
Suite B, Crown House  
2 Southampton road  
Ringwood  
Hampshire  
BH24 1HY  
ROYAUME-UNI

Paris, le 17 JUIN 2015

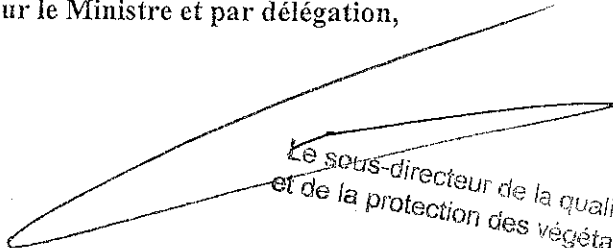
**Objet : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine**

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009, notamment son article 38 ;  
Vu les articles D.253-2, D253-14 et D253-15 du Code Rural et de la pêche maritime  
Vu la demande de reconnaissance d'équivalence de la substance active  
HYDROGENOCARBONATE DE POTASSIUM  
Vu l'avis de l'ANSES n° 2014-3172 spe du 29 mai 2015,

Les spécifications techniques de la substance active HYDROGENOCARBONATE DE POTASSIUM  
d'origine AGRONATURALIS décrites dans le dossier déposé par AGRONATURALIS par rapport à  
la source déposée par BROTHERTON reconnue au niveau européen et selon le document guide  
Sanco/10597/2003 rev.10.1, sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active HYDROGENOCARBONATE DE POTASSIUM décrite  
dans le dossier déposé par AGRONATURALIS est officiellement reconnue.

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON